

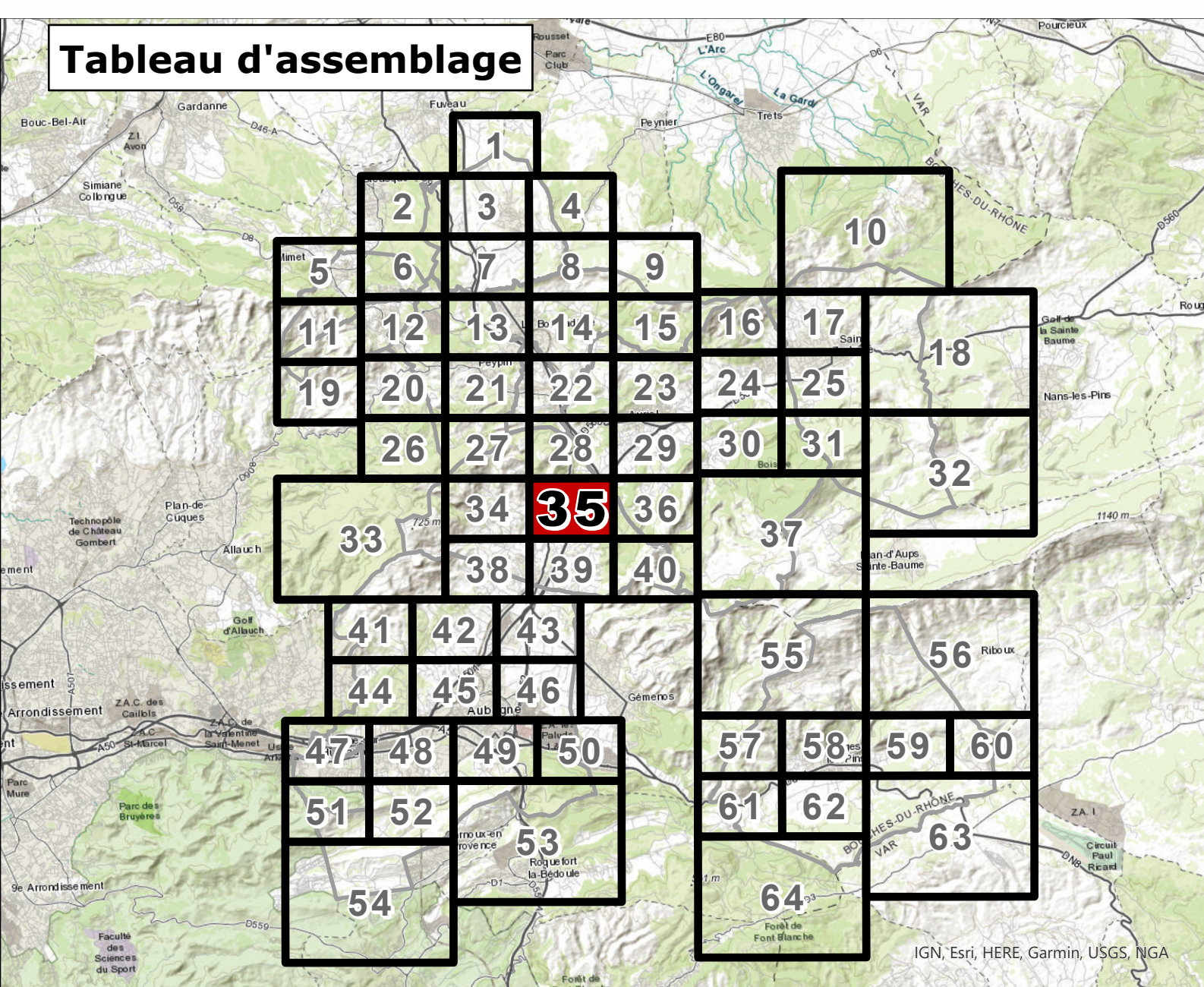
Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches
N1. Planche Eau

PLANCHE
35

PLUI approuvé par DCM le 29 juin 2023

Projet de modification n°1



Risque inondation réglementé par un Plan de Prévention du Risque

PLAN DE PRÉVENTION DU
RISQUE INONDATION (PPRI)

Enveloppe d'application du PPR approuvé

Risque inondation réglementé par le PLUI

ALÉA RUISSELLEMENT

Aléa très fort
Aléa moyen à forte hauteur
Aléa moyen
Aléa faible
Aléa résiduel
PPR
Cote des plus hautes eaux (PHE)
en mètres (référentiel NGF)
Porter à Connaissance - PAC Huveaune

CLASSE RUISSELLEMENT

Classe
R = Renouveler / I = Intensifier / P = Prolonger
M = Maintenir / A = Autre / S = Secteur de projet
Series et tunnels agricoles autorisés

Prescriptions complémentaires

ZONE DE SAUVEGARDE DES MASSÉS D'EAU SOUTERRAINES

ZS de priorité 1 (P1)
ZS de priorité 2 (P2)
ZS de priorité 3 (P3)

PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES CAPTAGE D'EAU

Périètre de protection immédiate
Périètre de protection rapprochée

Fond de Plan

Parcelaire
Bât dur
Bât léger
Élément de repère
Plaque ou Plan d'eau
Cimetière

